

« Faist à Lyon, en mon estude, le vingt-uniesme aoust mil six cens quatre vingt et cinq après midy (1)... »

« Personnellement estably sieur Louis Cretey, peintre à Lyon, lequel de gré confesse avoir receu présentement, réellement et comptant en louis d'or, d'argent et autre bonne monnoye ayant cours de Mad. Dame abbesse la somme de mil quatre cens quarante-deux livres.

« Scavoir deux cens quarante-deux livres pour deux tableaux de saint Pierre qu'il à painct à Mad. Dame, dont l'un pleure et l'autre reçoit les clefs de la main du Seigneur.

« Et douze cens livres tousjours à compte de la peinture du grand reffectoir.

« De laquelle somme de mil quatre cens quarante-deux livres..... etc.....

« Fait à Lyon, en mon estude, le seiziesme febvrier mil six cens quatre-vingts et six... avant midy (2). »

« Personnellement estably sieur Louis Cretey peintre à Lyon, lequel de gré confesse avoir receu présentement réellement et comptant en louis d'or d'argent et autre monnoye ayant cours d. mad. Dame Abbessse la somme de douze cens livres pour reste plain et entier payemens des cinq tableaux qu'il a faict dans le réfectoir d. son monastaire qu'il s'estoit obligé de faire par son priffaict de main privée du vingt neuf aout mil six cens huictancte quatre dont mad. Dame a un double ;

« D. laquelle somme de douze cens livres le dit confessant se contente et en quicte ma dite Dame, le surplus a quoy montent les trois mil six cens livres portés par le

(1) Registre de Rougeault, H 4158, folios 155 à 156.

(2) Registre de Rougeault, H 4128, folios 94 à 95.